

COMMUNE DU BOURG D'HEM

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 Avril 2015**

L'an deux mille quinze le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le deux avril, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. BATHIER Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. BATHIER, DESCHAMPS, LENOBLE,
MM. FRAPPAT, POTHEAU, SAUVE, BOUCHET, Mmes DUPONTET, FOURNEL.

Étaient absents excusés : Mme FEL, M. TISSIER

Pouvoir : Mme FEL Annie donne pouvoir à M. BATHIER Jean-Louis

Secrétaire de séance : M. FRAPPAT Olivier.

Le compte rendu de la séance ordinaire du 27 février 2015 est adopté à l'unanimité.

1- CCAS

Le budget 2014 du Centre Communal d'Action Sociale s'équilibre en Dépenses et en Recettes à la somme de 1 771,18 €

2- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2014

Après avoir examiné le compte Administratif et le compte de gestion Assainissement 2014, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme FOURNEL Claudine adopte à l'unanimité des membres présents le compte Administratif et le compte de gestion Assainissement qui s'équilibrent comme ci-dessous :

- Section d'exploitation	: Excédent :	843,82 €
- Section d'Investissement	: Déficit :	2 259,37 €
- Résultat		-1 715,55 €

3- BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2015

Le budget primitif assainissement 2015 est adopté à l'unanimité.

- Section d'exploitation	: 24 276 €
- Section d'Investissement	: 17 316 €

4- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION PRINCIPAL 2014

Après avoir examiné le compte Administratif et le compte de gestion 2014, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme FOURNEL Claudine adopte à l'unanimité des membres présents le compte Administratif et le compte de Gestion qui s'équilibrent aux sommes ci-dessous :

- Section de Fonctionnement	: Excédent :	349 643,18 €
- Section d'Investissement	: Excédent :	3 101,97 €
- Résultat		352 745,15 €

5- BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2015

Le Budget primitif 2015 présenté par M. Le Maire est adopté à l'unanimité.

- Section de Fonctionnement : 756 619 € Dépenses et Recettes
- Section d'Investissement : 475 600 € Dépenses et Recettes

6- VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Vu l'état de notification des taxes d'imposition de l'année 2015,

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de ne pas appliquer d'augmentation et fixe les taux des taxes directes locales pour 2015 comme suit:

Taxe d'Habitation :	6.75 %
Taxe Foncière (bâti) :	7.78 %
Taxe Foncière (non bâti) :	40.38 %

Le Produit fiscal attendu est de 65 072 €.

7- ADHÉSION DE COMMUNES AU SDIC 23

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération n° 2015-02/05 adoptée lors de la réunion du Comité syndical du S.D.I.C. 23 en date du 11 Février dernier acceptant l'adhésion des communes de GENTIOUX PIGEROLLES et ROYÈRE DE VASSIVIÈRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'adhésion au S.D.I.C. 23 de ces deux communes.

8- MODIFICATION DE LA CONVENTION DE COMMERCIALISATION AVEC L'OT DE LA VALLEE DES PEINTRES

Le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier la partie « frais de dossiers » de l'article 3 de la convention de commercialisation avec l'Office de Tourisme de la Vallée des Peintres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier l'article 3 de la façon suivante : Les frais de dossier s'élèvent à 8 € par contrat réalisé. Ils seront reversés chaque trimestre par la commune à l'Office de Tourisme sur présentation d'une facture.

9- TARIF DES ÉQUIPEMENT TOURISTIQUES 2015 - 2016

Le Maire conseille les tarifs suivants pour 2 ou 3 nuits en dernière minute dans nos gîtes :

	Période A	Période B		Période C	
	<i>2 nuits</i>	<i>2 nuits</i>	<i>3 nuits</i>	<i>2 nuits</i>	<i>3 nuits</i>
Gîtes 4/5 pers	150 €	130 €	170 €	89 €	113 €
Gîtes 5/6 pers	167 €	147 €	194 €	113 €	147 €

10- RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CAMPING

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur du camping présenté par le Maire.

11- DEMANDE DE LA FAMILLE BORDAT

Le Maire présente la demande d'acquisition d'une partie de chemin et d'un bien de section de la Vallade.

Le Conseil Municipal :

- considérant que cela risque de créer des tensions entre les sectionnaires résidents permanents et les non-résidents propriétaires ;

Considérant la délibération prise en 2004 émettant déjà un avis défavorable a la demande d'acquisition du même chemin ;

Considérant que le chemin présente un intérêt pour les activités de randonnée puisqu'il rejoint la piste agricole et la voie romaine, et qu'il est prévu de le réhabiliter à l'automne 2015 ;

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable pour les deux demandes.

12- MONUMENT AUX MORTS

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a obtenu la subvention DETR pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école en logements.

Il explique que l'emplacement prévu initialement pour recevoir le monument aux morts se trouve dans le site classé. L'Architecte des Bâtiments de France après sa visite sur place ayant émis un avis défavorable, il faut donc choisir un autre emplacement.

Après réflexions le Maire et M. Deschamps proposent de le placer dans le cimetière.

M. Bouchet propose de l'installer près du petit préau dans la cour de l'ancienne école.

Les conseillers décident de se rendre sur place avant de prendre leur décision.

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret, décide par 7 voix contre 3, de déplacer le monument aux Morts dans le cimetière.

13- DEVENIR DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal émet un accord de principe de récupération des biens touristiques en provenance du Syndicat Mixte des 3 Lacs, sis sur la commune du Bourg d'Hem, afin d'en assurer efficacement la gestion et l'entretien.

Cette démarche a reçu l'aval de principe du Conseil Communautaire et une même réflexion est en cours sur la commune de la Celle Dunoise.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.